

Date de dépôt : 31 mai 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Olivier Baud : Quels sont les effets concrets de la réforme de l'évaluation du primaire de 2007 (maintien des notes), notamment en termes de lutte contre l'échec scolaire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'acceptation de l'initiative populaire « Pour le maintien des notes à l'école primaire » (IN 121), le 24 septembre 2006, a modifié le règlement de l'enseignement primaire (C 1 10.21). A la rentrée 2007, le nouveau chapitre sur l'évaluation, maintenant les notes pour les élèves du cycle 2 et introduisant les moyennes, a été appliqué.

Depuis, 9 années scolaires complètes se sont déroulées et plus aucun élève de l'enseignement primaire, actuellement sur les bancs de l'école, n'a connu l'ancien système d'évaluation. Plusieurs cohortes entières ont ainsi éprouvé ce nouveau système qui rompait avec les principes de l'évaluation formative et des cycles d'apprentissage, défendus par M^{me} la conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf à l'époque.

Beaucoup de déclarations enthousiastes avaient été faites pour défendre le maintien des notes à l'école primaire (qui n'avaient donc jamais disparu totalement) et imposer une évaluation certificative trimestrielle, comprenant des moyennes. L'évaluation devait motiver l'élève, lui donner des repères, etc. et, in fine, lui permettre de mieux réussir son parcours scolaire. Le niveau général de l'école devait augmenter et la formation devenir plus égalitaire.

Aujourd'hui, sans remettre en question la volonté populaire, il convient quand même de savoir si cette « nouvelle » évaluation est fructueuse ou non. La direction de l'enseignement primaire a par ailleurs modifié les règles en cours de route, introduisant une notation à la demi-bonne puis des moyennes au dixième en avançant des arguments qui ne reposaient pas sur une véritable évaluation des nouvelles modalités d'évaluation.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quels rapports ou études le Conseil d'Etat peut-il mettre en avant sur la réforme des notes ?***
- ***Quels sont en particulier les effets de la réforme sur l'échec scolaire ? En quoi les résultats des élèves se sont-ils améliorés ?***
- ***Quelle est la baisse des taux de redoublement du cycle moyen depuis la rentrée 2007 ? Quelle comparaison peut être faite à ce propos entre les 8 années qui ont précédé la réforme et les 8 suivantes ?***
- ***Si ce travail d'évaluation n'a pas été fait entièrement, le Conseil d'Etat entend-il remédier à cette lacune et commander un rapport, susceptible de détailler, au minimum, les résultats d'une cohorte (5P à 8P) complète ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses précises qu'il apportera.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La lutte contre l'échec scolaire est une priorité du Conseil d'Etat, au même titre que l'adaptation des contenus enseignés au regard du bagage de formation exigé par notre temps.

La formulation de la présente question exprime un rapport étroit entre l'évaluation par des notes et la lutte contre l'échec scolaire. En marge des réponses apportées, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'aucun facteur ne peut prétendre constituer à lui seul un remède efficace, *a fortiori* exclusif, contre l'échec scolaire : cet objectif est un défi constant posé aux professionnels de l'éducation.

Les éléments de réponse aux quatre questions posées sont présentés ci-après.

Quels rapports ou études le Conseil d'Etat peut-il mettre en avant sur la réforme des notes ?

Le Conseil d'Etat ne dispose pas de rapports ou d'études consacrés à la réintroduction des notes au cycle moyen de l'enseignement primaire et à ses effets. Les données informatiques disponibles remontent à l'année scolaire 2008-2009 : auparavant, les résultats de fin d'année scolaire n'étaient pas centralisés informatiquement.

Toutes les données disponibles sont donc postérieures à la réintroduction des notes au cycle moyen, raison pour laquelle il n'est pas possible d'effectuer rétrospectivement des comparaisons entre les résultats des élèves avant et après 2007.

Quels sont en particulier les effets de la réforme sur l'échec scolaire ? En quoi les résultats des élèves se sont-ils améliorés ?

Entre 2009 et 2016, les promotions régulières ont augmenté, alors que les promotions par tolérance, les passages par dérogation et les redoublements ont diminué.

Il convient de souligner que les années scolaires 2011-2015 ont été marquées par l'introduction significative de trois éléments : le plan d'études romand, les moyens d'enseignement romands et le mercredi matin d'école au cycle moyen. Ce sont des facteurs probables d'amélioration des résultats des élèves.

Quelle est la baisse des taux de redoublement du cycle moyen depuis la rentrée 2007 ? Quelle comparaison peut être faite à ce propos entre les 8 années qui ont précédé la réforme et les 8 suivantes ?

Les taux de redoublements ont notablement diminué entre les années scolaires 2008-2009 et 2015-2016 :

	2008-2009	2015-2016
4P	3,3 %	2,1 %
5P	1,7 %	0,7 %
6P	1,6 %	0,6 %
7P	1,5 %	0,7 %
8P	1,7 %	0,4 %

Source : DIP / GECCO (gestion de l'évaluation, du comportement et de l'orientation)

Les promotions par tolérance et les passages par dérogation ont notablement diminué, alors que les promotions régulières ont augmenté.

Si ce travail d'évaluation n'a pas été fait entièrement, le Conseil d'Etat entend-il remédier à cette lacune et commander un rapport, susceptible de détailler, au minimum, les résultats d'une cohorte (5P à 8P) complète ?

Le service de la recherche en éducation (SRED) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport consacre l'un de ses *Repères et indicateurs statistiques*¹ aux transitions dans l'enseignement primaire public. Voici la situation scolaire en 2014 des élèves entrés en 1P en 2007 :

Situation en 2014	Effectifs	En %
En 8P (parcours linéaire)	2 870	73,2
En 7P (redoublement)	225	5,7
En 9 ^e au CO (saut de degré)	77	2,0
Dans l'enseignement spécialisé	119	3,0
Dans l'enseignement privé	146	3,7
Ayant quitté le système d'enseignement genevois	484	12,3
Total	3 921	100

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2015

¹ <https://www.ge.ch/recherche-education/ris/>

Le projet actuellement mené en vue d'une évolution du dispositif des épreuves communes de l'enseignement obligatoire pourra fournir des données comparables sur l'atteinte des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand par les élèves de 4P et 8P. Il sera alors tout à fait possible de suivre une cohorte d'élèves et de comparer non seulement les résultats de fin d'année, mais aussi l'atteinte des attentes fondamentales à la fin des cycles élémentaire et moyen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP